

Devenez jeune administrateur de la relève de la Caisse Desjardins des Sources



La Caisse Desjardins des Sources souhaite pourvoir un poste de jeune administrateur de la relève au sein de son conseil d'administration.

Siéger au conseil d'administration est une activité enrichissante et gratifiante.

- Le programme Jeunes administrateurs de la relève permet à un jeune membre âgé de 18 à 30 ans inclusivement de contribuer au développement de sa coopérative financière en siégeant à son conseil d'administration à titre d'observateur.
- Il participe activement aux rencontres du conseil, mais n'a pas le droit de vote. Il ne s'agit pas d'un stage, mais bien d'une expérience d'implication !
- C'est une opportunité de représenter les membres de la communauté et de vivre les valeurs de la coopération. Cette implication permet de développer de nombreuses compétences professionnelles et personnelles.
- En participant à des activités de représentation ou des événements démocratiques, le jeune administrateur de la relève développe un important réseau de contacts tout en exerçant son influence et son leadership.
- La participation à un CA est assurément une expérience à forte valeur ajoutée dans un parcours professionnel.

Vous avez de l'intérêt ?

Vérifiez d'abord si vous êtes éligible.

- Être âgé de 18 à 30 ans inclusivement ;
- Être membre de plein droit de la Caisse où le programme est offert ;
- Avoir le statut de résident ou de citoyen canadien ou d'immigrant reçu ;
- Avoir son domicile, une résidence, un établissement ou un travail habituel — dans la même province que la Caisse ;
- Ne pas être employé ou administrateur d'une caisse, de la Fédération ou d'une autre composante de Desjardins ;
- Votre conjoint ou un membre de votre famille immédiate* ne travaille pas ou ne siège pas au conseil d'administration de la caisse pour laquelle vous déposez ma candidature ;
- Ne jamais avoir été exclu d'une caisse du Groupe coopératif Desjardins ;
- S'engager à respecter l'encadrement juridique et réglementaire ainsi que le code de déontologie Desjardins ;
- Autoriser la Caisse à procéder à une enquête de sécurité et de crédit.

* Le Code de déontologie définit la famille immédiate comme suit : désigne, relativement à un administrateur ou un employé, son père, sa mère, son frère, sa sœur, son gendre, sa bru, son beau-père, sa belle-mère, son beau-frère ou sa belle-sœur, son enfant majeur ou l'enfant majeur de son conjoint, ainsi que toute autre personne habitant avec l'administrateur ou l'employé ayant un lien de parenté avec lui. Pour les fins de l'application de cette règle, la notion de « famille immédiate » inclut aussi les petits-enfants et la notion de « conjoint » inclut l'une ou l'autre de deux personnes de sexe différent ou de même sexe, qui se présente publiquement comme un couple.

Comment poser ma candidature ? C'est très simple.

Acheminer une lettre d'intérêt et un curriculum vitae :

par courriel : caroline.massicotte@desjardins.com

par voie postale ou en personne :

Caisse Desjardins des Sources

A/S Caroline Massicotte

535, 1^{re} Avenue

Val-des-Sources (Québec) J1T 3Y3

La NOUVELLE DATE LIMITÉ est le 2 juin 2023, à 17 h. Passé ce délai, votre candidature ne pourra être acceptée.

- La Caisse procédera à des entrevues avec les candidats retenus.
- Pour toute information, nous vous invitons à consulter la [trousse d'information des personnes candidates](#) ou à contacter Caroline Massicotte au (819) 879-7167, poste 7126226.

Merci à tous les candidats intéressés et candidates intéressées !